**Termes de Références pour l’Evaluation Finale du Programme de Coopération PNUD-Gouvernement du Bénin, pour le cycle de coopération 2009-2013.**

**1. CONTEXTE DU PAYS**

La République du Bénin est un pays de l’Afrique de l’Ouest située dans la zone intertropicale, entre 6° 10’ et 12° 25’ de latitude Nord. Elle couvre une superficie de 114 763 km² et est limitée au Nord par la République du Niger, au Nord-ouest par le Burkina Faso, à l’Est par la République Fédérale du Nigeria, à l’Ouest par la République du Togo et au Sud par l’Océan Atlantique. Elle a une population estimée à 9, 3 millions d’habitants en 2012 dont 52% de femmes et 53% âgés de moins de 18 ans. Les résultats provisoires du dernier Recensement Général de la Population et de l’Habitation (RGPH3, Juin 2013) indiquent que la population béninoise est passée à plus de 10 millions d’âmes. L’espérance de vie à la naissance est de 59, 2 ans et le taux de croissance démographique est de 3,25%, l’un des plus élevés en Afrique. Cette croissance démographique est la résultante d’une mortalité en baisse et d’une fécondité toujours élevée.

La situation macroéconomique du Bénin est caractérisée par une croissance économique faible. Le taux de croissance de l’économie réelle est passé de 4,5%, entre 2006 et 2008 à 2,7% en 2009 puis à 3,1% en 2011. Ce ralentissement de l’activité économique est survenu à la suite de divers chocs, notamment les effets des crises successives, les inondations enregistrées en 2010 ainsi que les contre-performances de la filière cotonnière. L’économie béninoise demeure marquée par une forte vulnérabilité aux chocs à cause de la faiblesse de la diversification des sources de croissance essentiellement confinées à l’agriculture et au commerce. Avec près de 95% de la population active exerçant dans le secteur informel et une population à majorité rurale, le Bénin tire une grande partie de sa richesse du secteur primaire (38% du Produit Intérieur Brut (PIB)) essentiellement de la culture du coton (plus de 85% des exportations béninoises). Ce secteur dépend encore de la pluviométrie et des cours du coton sur le marché international. Le secteur informel crée chaque année environ les 2/3 de la richesse nationale.

L’indicateur de Développement Humain (IDH) est de 0.427, classant le Bénin au 167ème rang sur 177 en 2011. Bien que certains indicateurs de développement se soient améliorés au fil de ces dernières années, la plupart des OMD seront difficilement atteints à l’horizon 2015. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement poursuit les efforts pour relever le défi de la croissance et de la réalisation des OMD et l’exprime clairement dans ses Orientations Stratégiques de Développement (OSD) dont le cadre d’opérationnalisation est la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) prenant en compte l’évaluation des OMD. Le Gouvernement ambitionne de poser progressivement les bases pour un Bénin émergent à l’horizon 2025 et de renforcer la gouvernance. Plusieurs partenaires au développement appuient la mise en œuvre de la SCRP afin d’accompagner les réformes macroéconomiques, structurelles et institutionnelles ainsi que les politiques sectorielles qui y sont contenues. Ainsi, le Plan Cadre des Nations Unies pour l’Assistance au Développement (UNDAF) 2009-2013 dont relève le programme pays du PNUD a été comme une contribution à la mise en œuvre de la SCRP II et de la SCRP III actuellement en cours.

**2. CPD-CPAP 2009-2013**

Le Document de Programme pays (CPD) 2009-2013 a été approuvé en Conseil d’ Administration du PNUD en Juin 2008, et s’achève au 31 Décembre 2013. Ce programme a été bâti sur les conclusions du Bilan Commun de Pays (CCA) réalisé en 2007, et sur les orientations du Plan cadre des Nations Unies pour l’Assistance au Développement (UNDAF). Il s’est basé sur le Plan Stratégique du PNUD (2008-2011/2013), et a pris en compte les recommandations et les leçons apprises de la Coopération passée 2004-2008.

Il contribue à la réalisation de deux des trois Effets de l’UNDAF, à savoir l’Effet 1 et l’Effet 3 :

Effet UNDAF 1 : D’ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d’opportunités accrues d’emplois et d’activités génératrices de revenus ainsi que d’une meilleure sécurité alimentaire.

Effet UNDAF 3 : D’ici 2013, les institutions publiques, les collectivités locales et la société civile mettent davantage en œuvre les règles de bonne gouvernance et assurent une meilleure gestion des crises et catastrophes naturelles.

La prise en compte de l’égalité des sexes, du VIH/SIDA et les questions relatives à l’environnement sont considérées de manière transversale dans le document de programme, pour être intégrées dans toutes les initiatives du PNUD au Bénin.

L’opérationnalisation du CPD s’est faite à travers le Plan d’Actions de Programme Pays (CPAP 2009-2013), articulé autour de deux sous-programme : (i) Réduction de la pauvreté et développement durable; (ii) Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif. Toutefois, dans la mise en œuvre de ce plan, le volet « Environnement », au-delà de sa dimension horizontale d’intégration systématique dans chacun des deux sous-programmes, a été traité dans sa dimension verticale sous la forme d’un troisième sous-programme, en vue de renforcer l’efficacité et de capitaliser sur les financements propres du secteur.

Les trois sous-programmes à évaluer, qui sont les trois composantes du Programme Pays 2009-2013, ainsi que leurs différents Effets Programmes (EP) se présentent comme suit :

**Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD**

|  |
| --- |
| **Effet UNDAF 1: D’ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d’opportunités accrues d’emplois et d’activités génératrices de revenus ainsi que d’une meilleure sécurité alimentaire.** **Effet EP1 :** Le gouvernement améliore et opérationnalise les cadres stratégiques et les mécanismes de suivi-évaluation pour les cinq secteurs clés des OMD (Agriculture, Éducation, Santé, Eau, Infrastructure). **Effet EP2 :** Les populations défavorisées, notamment les jeunes et les femmes, ont un meilleur accès aux services financiers, aux marchés et aux technologies appropriées, en vue de la création d’emplois décents à travers la promotion de l’entreprenariat en milieu rural et le développement des filières agricoles. **Effet EP3 :** Les collectivités locales disposent de ressources et d’expertises pour assurer un développement durable. **Effet EP4 :** Les populations pauvres et les groupes vulnérables ont amélioré leur sécurité alimentaire et leur droit à l’alimentation est garanti.  |

**Promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif.**

|  |
| --- |
| **Effet UNDAF 3 : D’ici 2013, les institutions publiques, les collectivités locales et la société civile mettent davantage en œuvre les règles de bonne gouvernance et assurent une meilleure gestion des crises et catastrophes naturelles.** **Effet EP6 :** Le gouvernement assure une meilleure gestion des politiques publiques par la mise en œuvre des recommandations du MAEP, en particulier dans le cadre de la réforme administrative, de la promotion de la femme et des cadres stratégiques de références (OMD, OSD, SCRP).**Effet EP7 :** Le processus démocratique est renforcé à travers le renforcement de la mission du Parlement et la réforme du système électoral. **Effet EP8 :** La participation effective des populations et des OSC dans la prise de décision et dans la gestion des affaires publiques est accrue à travers le mécanisme de la gouvernance concertée.  |

**Environnement et Changements Climatiques.**

|  |
| --- |
| **Effet UNDAF 1 et 3****Effet EP5** : Les capacités des communautés locales sont développées en vue de la préservation de l’environnement et d’une meilleure adaptation aux changements climatiques. **Effet EP9** : Les capacités du Gouvernement et des communautés locales sont renforcées en vue d’une meilleure prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles.   |

La mise en œuvre du Programme pays à travers son Plan d’Action (CPAP), s’est déroulée à travers l’approbation chaque année des Plans de Travail des projets de chaque composante ou sous-programme.

Au-delà de la réalisation des activités des plans de travail annuels des projets de chaque sous-programme, le rôle d’appui-conseil du PNUD en matière de planification du développement a été notable et a conduit à l’obtention de résultats importants dans le domaine de renforcement des capacités nationales et l’amélioration de la qualité des politiques et stratégies publiques telles que la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), les politiques sectorielles et les Plans de développement local qui intègrent systématiquement les préoccupations liées à l’environnement et aux changements climatiques, ainsi que toutes les cibles des OMD dans un cadre macro-économique et budgétaire cohérent.

Les ressources engagées pour la mise en œuvre des activités des trois sous-programmes sont de deux ordres : les ressources régulières et les autres ressources. Contre un budget total du Programme de **50.8 millions USD**, à ce jour un montant total de **86.05 millions USD** a été déjà déboursé de 2009 au 31 Octobre 2013. Ce déboursement est fait à raison de **18.22 millions USD** sur les ressources régulières (TRAC), et **67.83 millions USD** sur autres ressources.

Un rapport annuel axé sur les résultats (ROAR) a été régulièrement produit indiquant l’état de réalisation des résultats. Une évaluation de l’Effet Programme relative à la gouvernance concertée (EP8) a été réalisée à fin 2010, ainsi que deux évaluations de projets, à savoir l’évaluation finale du Projet d’Appui à la Réalisation de la Liste électorale permanente et informatisée (LEPI) au Bénin, finalisée en Mars 2012, et l’évaluation à mi-parcours du Programme intégré d’Adaptation pour la lutte contre les effets néfastes du Changement Climatique sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin (PANA1), en cours de finalisation.

Sur le plan de l’assurance qualité des dépenses des projets, environ 35 rapports d’audits de projets NEX sont réalisés et transmis à temps au bureau des audits à New York. Un suivi régulier des recommandations est réalisé en collaboration avec les équipes des projets concernés.

En ce qui concerne la gestion du Bureau, un audit de management a été réalisé en Juin 2012, avec une notation « satisfaisante ».

Le bureau a entamé en 2008 un processus de changement pour examiner l’adéquation du profil du bureau par rapport au coût; le processus est toujours en cours.

**3. CONTEXTE DE L’EVALUATION**

Le contexte de l’évaluation est marqué par la signature qui a eu lieu le 18 Juillet 2013, entre le Gouvernement du Bénin et le Système des Nations Unies, du Plan Cadre des Nations Unies pour l’Assistance au Développement (UNDAF) pour le cycle 2014-2018, et l’approbation en Juin 2013 par le Conseil d’Administration du PNUD, du Document de Programme Pays (CPD) pour la période 2014-2018.

Le CPD 2014-2018 découle directement des résultats planifiés de l’UNDAF 2014-2018 compte tenu des priorités nationales telles que fixées par le Gouvernement dans la SCRP 2011-2015. Il se fonde sur le Plan Stratégique du PNUD et les priorités retenues par le RBA notamment en ce qui concerne les réflexions sur l’Agenda Post-2015, les Objectifs de Développement Durable et les conclusions du Sommet mondial Rio + 20 ainsi que des conclusions, recommandations et Plan d’Actions du sommet d’Istanbul sur les PMA dans sa vision de paix , de sécurité et de développement.

Le CPD 2014-2018 a été élaboré en se basant sur les leçons apprises et les enseignements tirés de la revue du *management response* de l’évaluation des résultats des activités de développement (ADR, 2008) et de la revue à mi-parcours du programme en cours, tenue en juin 2011, et qui s’est déroulée dans le cadre général de la revue à mi-parcours de l’UNDAF 2009-2013. Ces revues ont confirmé la pertinence des orientations et ont mis en exergue un certain nombre de faiblesses ayant trait à (i) la faiblesse de la synergie des interventions et du risque de dispersion ; (ii) l’instabilité de l’appropriation nationale ; (iii) l’insuffisance des partenariats stratégiques et la mobilisation de ressources ; (iv) le caractère incomplet du cadre de mesure des résultats. A cet égard, le Gouvernement et le PNUD, tout en mettant en place des actions visant à corriger les faiblesses constatées, les ont pris en compte dans l’élaboration du Document de Programme Pays pour le nouveau cycle.

A part les faiblesses identifiées ci-avant, la principale leçon apprise du cycle finissant est la résistance au changement au sein de l’administration béninoise, qui ne facilite pas l’avancement des réformes engagées et le passage à l’échelle des programmes de développement. C’est pourquoi dans le cadre du nouveau Programme, le PNUD s’investira davantage dans un plaidoyer politique qui engagera les autorités au plus haut niveau et d'autres acteurs afin de renforcer les processus de dialogue pour accélérer et faire aboutir les réformes. D’ores et déjà, le Bureau a noué plusieurs partenariats en vue d’accroître l’offre de services sociaux au niveau local et stimuler l’entreprenariat des jeunes et des femmes à travers l’appui à la réalisation des investissements pro pauvres

Dans la logique de la mise en œuvre de la réforme du Système des Nations Unies au Bénin, les Agences du Système des Nations Unies (SNU) ont élaboré sous le leadership du Gouvernement, le Plan d’Action Commun de l’UNDAF, qui vise à garantir que les priorités stratégiques identifiées par l'UNDAF soient opérationnalisées de manière cohérente au travers des interventions des Agences du SNU. Il constituera un nouveau jalon dans la mise en œuvre de la réforme du SNU au Bénin, et remplacera les Plans d’Actions de Programme Pays des Agences.

Le contexte national est aussi marqué par la mise en œuvre de « l’Initiative 1000 jours pour la réalisation des OMD au Bénin », à travers son plan d’actions 2014-2015. Le Gouvernement de la République du Bénin, en répondant ainsi favorablement à cette initiative du Système des Nations Unies, veut redoubler d’efforts particulièrement au cours du triennal 2013, 2014 et 2015, afin d’approcher significativement les cibles des OMD encore à la traine. Le Plan d’Actions 2014-2015 de l’Initiative 1000 jours pour la réalisation des OMD au Bénin, constitue la feuille de route qui va servir de guide à l’action publique d’ici à 2015 en vue d’accélérer les progrès vers les objectifs.

**4. BUTS / OBJECTIFS DE L’ÉVALUATION**

L’évaluation finale du CPD-CPAP 2009-2013, est requise en conformité avec le plan d’évaluation du programme de coopération sur la même période. Elle est une évaluation récapitulative qui doit permettre d’apprécier la réalisation des résultats attendus et les contributions aux résultats de développement du pays, d’analyser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et qui ont engendré des écarts.

Elle va également offrir, par un mécanisme de concertation et de réflexion à plusieurs niveaux, des recommandations pour :

* Accroitre l’efficacité dans la mise en œuvre des interventions du nouveau cycle de coopération,
* Ajuster ou réajuster le cadre de l’intervention du PNUD au Bénin, en fonction des priorités de l’organisation ainsi que des évolutions des priorités nationales.

Elle doit apporter des informations concrètes sur la manière dont les améliorations pourraient être apportées ou quelles alternatives existent dans le cadre du nouveau programme de coopération, pour aborder les améliorations nécessaires.

Enfin, elle donnera des enseignements qui seront utiles pour le gouvernement dans sa mission de gestion de l’aide et sa relation avec les autres partenaires au développement.

**5. PORTÉE DE L’ÉVALUATION**

De manière plus spécifique, l’évaluation va aborder les questions suivantes au regard des critères d’évaluation que sont la pertinence du programme, son efficience, son efficacité, la durabilité des résultats obtenus, leurs impacts, ainsi que la ou les stratégie(s) de partenariat. Les aspects transversaux tels que le genre, les droits humains devront aussi être abordés

**5.1. La pertinence :**

* L’adéquation entre les composantes du programme, l’UNDAF et les priorités nationales définies dans la SCRP ;
* La portée et l’efficacité du plaidoyer en faveur de la réduction de la pauvreté et l’atteinte des OMD en particulier et du Développement Humain Durable (DHD) en général ;
* L’adéquation entre les axes du programme et les axes du plan stratégique du PNUD (2008-2013).

**5.2. L’efficience :**

* La planification, la mise en œuvre et l’évaluation quantitative et qualitative des résultats tels que inscrits dans le document de programme, le cadre de résultats, les plans de travail, en rapport avec les effets escomptés ainsi que les efforts d’utilisation efficiente des ressources.

**5.3. L’efficacité :**

* Les résultats (Effets) des activités financées par le programme sur les groupes cibles  et les institutions en termes de renforcement des capacités ainsi que des avantages et bénéfices produits par les projets et programmes.
* Il faut préciser l’état actuel des Effets et des produits du programme, sur la base des indicateurs et de leurs cibles, et mettre en relief les principaux facteurs (positifs ou négatifs), internes ou externes au dispositif de mise en œuvre des projets, qui ont pu limiter ou faciliter les progrès vers la réalisation des objectifs du programme.

**5.4. La durabilité**

* L’appropriation nationale et la durabilité des résultats;
* L’intégration du genre, du VIH/SIDA et des droits humains, et le développement des capacités;
* Le suivi des grandes conférences sur l’aide publique au développement.

**5.5. L’impact**

* Le changement ou l’impact que les bénéficiaires, les institutions partenaires et même les groupes non ciblés ont ressenti du programme. La durabilité de ces changements.
* La nature de ces changements : positifs, négatifs, directs, indirects, intentionnels, non-intentionnels. Les relations causales entre ces changements et la présence du programme.
* Les Effets et les impacts possibles qui peuvent surgir après la fin du programme.

**5.6. Les stratégies de partenariat**

* Les efforts de partenariats dans un contexte d’aide publique au développement en pleine mutation et la mobilisation des ressources ;
* Le niveau et la qualité des relations avec le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et l’image du PNUD ;
* La collaboration inter-agences vers le Delivering as One, en particulier les membres du Groupe de développement, la coordination et la collaboration avec les partenaires techniques et financiers y compris les Institutions de Bretton Woods;
* Le fonctionnement du dispositif de coordination, la perception de ce dispositif par le pays bénéficiaire et les PTFs ;
* Le niveau et la qualité de l’appui fourni au bureau par le siège, les agences et le gouvernement ;
* L’expérience de l’exécution nationale et les enseignements à tirer.

Il est entendu que les effets de la crise financière, de la hausse du prix du carburant et des denrées importées sur le programme  devraient aussi être abordés ainsi que les aspects liés à la gestion opérationnelle du Programme et susceptibles d’avoir des effets non prévus sur les résultats escomptés tels que :

* L’adéquation entre le statut et le profil du personnel des projets, et les nouvelles exigences de performance des bureaux de terrain.
* La gestion du bureau pays.
* La capacité d’adaptation et d’innovation.

**5.7. Les thèmes transversaux**

Devront être évalués, la prise en compte des éléments transversaux ci-après :

* Les droits de l’homme,
* Le renforcement des capacités,
* Le genre.

**5.8. Recommandations**

Sur les points ci-dessus cités et, sur la base des leçons tirées et se référant aux documents programmatiques (UNDAF, CPD, Plan d’Action Commun de l’UNDAF) du nouveau cycle de coopération 2014-2018, aux priorités nationales définies dans la SCRP III et aux orientations du Plan Stratégique 2014-2017 du PNUD, faire des propositions sur comment le PNUD devrait-il ajuster sa programmation, ses partenariats, ses stratégies de communication et de mobilisation de ressources, ses méthodes de travail et les arrangements de gestion des projets et programmes qu’il appuie, pour assurer une meilleure efficacité et un plus grand impact de ses interventions.

**6. PRODUITS ATTENDUS DE L’ÉVALUATION (PRESTATIONS)**

Le Chef de l’équipe d’évaluation doit préparer et livrer les produits suivants :

* Rapport initial: Ce rapport est dû dans un délai de 4 à 5 jours après le démarrage de la mission. Il doit comprendre un plan détaillé de travail pour la mission, y compris les questionnaires, les questions spécifiques et un calendrier ajusté proposé pour délivrer les résultats de la mission. Une présentation de ce rapport initial doit être préparée et communiquée au groupe de référence Gouvernement-PNUD.
* Aide-Mémoire : sommaire des conclusions clés et recommandations de la mission qui seront soumis à la fin de la mission au Groupe de référence et au Représentant Résident du PNUD au moins deux (02) jours avant la réunion de débriefing sur place de la mission.
* Projet de Rapport d’Evaluation: le chef de l’équipe d’évaluation sera en charge de consolider les contributions de son équipe et de considérer les commentaires reçus sur l’Aide-Mémoire pour produire un draft de rapport cohérent suivant un schéma type que respectera le rapport final.
* Rapport final d’évaluation: le chef de l’équipe d’évaluation sera entièrement responsable de la finalisation du rapport en tenant compte de tous les commentaires reçus au cours de la validation du rapport provisoire. Ce rapport est le produit final attendu de cette évaluation finale. Il est un rapport analytique, complet et détaillé qui comprend sans toutefois se limiter aux parties suivantes :
* Résumé sommaire,
* Introduction,
* Description de l’intervention,
* Approche et méthodes d’évaluation,
* Analyse des données,
* Observations et conclusions,
* Recommandations,
* Enseignements tirés,
* Annexes du rapport.

Il ne s’agit pas d’un format prescrit mais d’un schéma type qui présente simplement une façon d’organiser les informations.

**7. MÉTHODOLOGIE**

L’évaluation finale du CPD-CPAP 2009-2013 sera conduite dans une approche participative impliquant toutes les parties prenantes à savoir les partenaires nationaux, les autres partenaires techniques et financiers, ainsi que le SNU pour la réalisation des objectifs susmentionnés. En particulier, elle sera basée sur :

* Une analyse documentaire à partir de tous les rapports, documents de programmes et projets, les documents sur les priorités nationales notamment la SCRP II et la SCRP III, les documents de politiques et stratégies sectorielles notamment dans les secteurs clés des OMD, le Rapport national de développement humain durable et autres documents de base tels que le CCA, UNDAF, le CPD-CPAP, les rapports des revues à mi-parcours de l’UNDAF et du CPD, les Rapports Annuels Axés sur les Résultats du PNUD, les Plans de Travail Annuels des projets, les rapports annuels de progrès des projets, les rapports d’évaluations d’Effet et de projets, les rapports d’audits du bureau et des projets NEX etc
* les rencontres et entretiens avec les acteurs concernés, les partenaires, les personnes ressources… ;
* les questionnaires individuels ou de groupe ;
* les techniques participatives ou toute autre méthode de collecte de l’information pertinente ;
* l’exploitation et l’analyse des informations collectées en vue de la production du rapport.

L’analyse des données couvrira toutes les activités soutenues par le PNUD.

Le Consultant international devra présenter au commanditaire sous forme de rapport initial, une méthodologie détaillée indiquant les différents outils et méthodes qui seront utilisés ainsi qu’un chronogramme pour la conduite de l’évaluation. Cette méthodologie devra être validée par le groupe de référence de l’évaluation

L’équipe en charge de l’évaluation sera libre de discuter de toutes les questions qu’elle jugera nécessaire et qui pourrait l’aider à s’acquitter du mandat qui lui est confié. Elle ne pourra cependant, en aucun cas engager le PNUD ou le Gouvernement lors de ses entretiens.

**8. COMPOSITION DE L’ÉQUIPE D’ÉVALUATION ET COMPÉTENCES REQUISES**

L’équipe d’évaluation sera constituée de deux consultants (02) : un consultant international (de préférence sexe féminin, responsable de l’équipe) et un consultant national à plein temps. Les deux consultants doivent avoir des formations académiques pertinentes de troisième cycle en sciences économiques, sociales, politiques ou de développement, ou équivalent. Ils doivent être très familiers avec les techniques de gestion axée sur les résultats.

**Le consultant international / Chef de mission** : Il ou elle doit disposer d’une vaste expérience (10 ans) en matière de gestion du développement dont au moins 5 ans dans l’’évaluation de programmes et des projets notamment dans des pays en développement. Il est attendu que celle ou celui-ci soit au fait de processus nationaux de formulation et de suivi de Stratégies de Réduction de la Pauvreté, et de suivi des OMD. Une bonne connaissance du SNU en particulier du PNUD et de l’UNDAF est indispensable et une expérience de l’Afrique subsaharienne sera un atout. Il va exécuter les tâches suivantes

* Diriger et gérer la mission d’évaluation,
* Préparer le rapport initial, comprenant le plan détaillé sur la portée, la méthodologie et l’approche de l’évaluation,
* Assurer une division efficace et efficiente des tâches entre les membres de la mission,
* Conduire l’évaluation conformément aux objectifs proposés et sa portée,
* Préparer et communiquer le projet de rapport,
* Finaliser le rapport (en français) et le soumettre au Groupe conjoint PNUD-Gouvernement de Référence et au PNUD

**Le consultant national** : Il ou elle devra avoir au moins une maitrise en économie ou sociologie avec expérience en matière de gestion du développement et en particulier expérience avérée d’au moins cinq (05) ans dans la conception la gestion le suivi et l’évaluation des programmes et projets. Il est attendu que le ou la consultant(e) soit au fait de processus nationaux de formulation et de suivi de Stratégies de Réduction de la Pauvreté, et de suivi des OMD. Une bonne connaissance du SNU sera un atout. Il va exécuter les tâches suivantes :

* Faire la revue documentaire,
* Participer à la préparation de la méthodologie de l’évaluation,
* Conduire l’évaluation conformément aux objectifs proposés et sa portée,
* Participer à la rédaction du projet de rapport d’évaluation,
* Assister le responsable de l’équipe dans la finalisation du rapport en incorporant les suggestions reçues.

**Constitution des offres et méthode d’évaluation** : Les offres des consultants seront constituées d’une offre technique et d’une offre financière. L’offre technique doit contenir une description précise de la compréhension de la mission, le CV détaillé du consultant et les attestations de missions similaires. L’offre financière prendra seulement en compte le taux d’honoraire. Les autres frais comme les billets d’avion si besoin, les DSA si besoin, et les déplacements dans le cadre de l’évaluation, seront directement pris en charge par le PNUD.

L’évaluation des offres se fera selon la méthode combinée (technique et financière).

**9. ÉTHIQUE D’ÉVALUATION**

Le PNUD détient le droit d’auteur du rapport d’évaluation. L’évaluation sera conduite conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » de l’UNEG’64. Les évaluateurs doivent veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les domaines tels que les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l’anonymat et la confidentialité.

**10. MODALITÉS D’EXÉCUTION**

Les points focaux de cette évaluation sont : le responsable de suivi et d’évaluation du programme du PNUD, et le responsable de suivi et d’évaluation au sein de l’UGC. Pour faciliter le processus d’évaluation, un groupe de référence PNUD-Gouvernement sera mis en place composé du Représentant Résident Adjoint du PNUD, de l’Economiste Principal du PNUD, de l’Economiste National du PNUD, des Team Leaders de chaque portefeuille de pratique, du Chargé de Programme Suivi et Evaluation du PNUD, du Directeur de l’UGC-UNDAF, du Responsable de suivi et d’évaluation au sein de l’UGC et du Chargé de Programme Coordination à l’UGC.

Le groupe de référence validera le rapport initial de l’équipe d’évaluation. Il aidera à identifier les partenaires clés à interviewer par l’équipe d’évaluation ; toutefois l’évaluation sera pleinement indépendante et l’équipe d’évaluation va déterminer en toute flexibilité la meilleure approche dans la collecte et l’analyse des données pour l’évaluation. Le groupe de référence va aider à connecter l’équipe d’évaluation avec les unités du programme, la direction du PNUD, les autorités nationales à divers niveaux, le Comité d’Orientation et de Pilotage du CPD, les Comités de Pilotages des Programmes Cadres, les Directeurs Nationaux de projets, les équipes de projets et les principales parties prenantes. De plus ce groupe va apporter un appui substantif et logistique à l’équipe d’évaluation, et assurer un processus participatif de l’évaluation et les commentaires sur le rapport.

Les points focaux de l’évaluation, en appui avec tous autres membres du groupe de référence, vont aider l’équipe des évaluateurs dans l’élaboration du rapport initial incluant un plan détaillé de mise en œuvre de l’évaluation. Ils assisteront au besoin les évaluateurs dans la conduite des visites de terrain et organiser les rencontres. Une réunion de briefing sera tenue en début de mission et d’autres réunions dont la périodicité devra être définie lors de la réunion du briefing et au vu de l’agenda de l’équipe d’évaluateurs.

Projet de calendrier de mission

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Activité | Délai | Lieu | Partie responsable |
| Revue documentaire | 4 jours dont 2 au Bénin | En ligne et dès l’arrivé au Bénin | Consultants international et national |
| Formulation de l’évaluation, sa méthodologie et le plan détaillé dans le rapport initial | 5 jours ouvrables dont 3 après la fin de la revue documentaire  | Au Bénin | Consultant international |
| Validation du rapport initial | 1 jour | Au Bénin | Consultant international et Points focaux  |
| Visites de terrain, interviews, consultations | 15 jours ouvrables | Au Bénin | Consultants international et national, groupe de référence, Points focaux |
| Présentation sur place de l’Aide-Mémoire pour le débriefing | 1 jour | Au Bénin | Consultants international et national |
| Préparation projet de rapport d’évaluation pour la validation | 5 jours | En ligne et au Bénin | Consultants international et national |
| Validation du projet de rapport | 1 jour ouvrable | Au Bénin | Consultants international et national |
| Finalisation du rapport d’évaluation | 5 jours | En ligne | Consultants international et national |

**11. DOCUMENTS MINIMUM A ETUDIER PAR LES EVALUATEURS**

* Des documents de stratégie nationale adaptés,
* Le Bilan Commun de Pays.
* Le Plan Cadre des Nations Unies pour l’Assistance au Développement (PCNUAD) sur la période 2009-2013,
* Le Document de Programme Pays (CPD) du PNUD et son Plan d’Action (Plan d’Action de Programme Pays) sur la période 2009-2013,
* Le Guide du PNUD en matière de Planification, du Suivi et de l’Evaluation axés sur les Résultats de Développement,
* La note technique du PNUD sur la Gestion Axée sur le Résultat,
* Les Rapports Nationaux sur le Développement Humain,
* Les Rapports sur les OMD au Bénin,
* Les rapports de la revue à mi-parcours du CPD et de l’UNDAF
* Les rapports d’activité des partenaires de réalisation,
* Les Rapports Annuels Axés sur les résultats du PNUD